

MARS 2017



La Lettre CODINF

Qu'est-ce que
CODINF ?

Un groupement associatif d'entreprises comptant plus de **1000 adhérents**, qui totalisent **14 milliards d'euros** de chiffre d'affaire cumulé et **9 secteurs d'activité** principaux.

Notre cœur de métier est d'apporter des solutions de maîtrise du risque clients par secteur professionnel :



CODIM
CODEB
CODEBAT
CODEMA
CODEMBAL
CODECOB
CODALIMENT
CODINF

*la maîtrise des risques clients
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>

Notre spécificité est de développer une approche sectorielle mutualiste et solidaire :

- Diffusion des informations relatives aux comportements payeurs clients (plus de 800.000 occurrences sur 500.000 sociétés) ;
- Relances sur impayés menées par les comités professionnels et les clubs (plusieurs milliers de lettres envoyées chaque année avec un taux d'efficacité très élevé).

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé de rejoindre notre groupement.



ENQUÊTE CODINF SUR L'ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT EN 2016

Un premier constat est que beaucoup d'entreprises qui ont répondu (67% des TPE et 61% des PME) ne connaissent pas leurs **délais de paiement réels**. Ceux-ci, en effet, ne sont pas ceux qui figurent dans leurs CGV, mais ceux qui sont concrètement pratiqués par les clients. De fait, ce sont ces délais de paiement réels qui ont un impact sur le besoin en fonds de roulement et la trésorerie des fournisseurs... Pourtant, la plupart des systèmes de gestion des comptes-clients du marché peuvent calculer ce délai par client et par segment de clientèle.

Si ce n'est pas le cas, le délai réel moyen peut être évalué de la façon suivante en fin de mois :

$$\frac{\text{TOTAL DES CREANCES CLIENTS}}{\text{CA TTC DU MOIS}} \times 30$$

Ce délai réel moyen de chaque fin de mois, peut donner lieu au calcul d'un délai réel moyen annuel (pondéré ou non).

En 2016, on dénombre près de 58.600 défaillances d'entreprises en France, chiffre de **24% supérieur** au niveau constaté avant la crise de 2007.

Néanmoins, la situation réelle est bien pire car le **rétablissement professionnel**, adopté en 2014, exclut des défaillances de nombreuses entreprises unipersonnelles (EURL). Si on élimine ce biais statistique, le nombre de défaillances d'entreprises en France, hors EURL, est en 2016, **49% supérieur** au volume d'avant-crise.

En outre, Euler-Hermès pointe de fortes disparités sectorielles :

Le secteur de la construction a enregistré une embellie en 2016, après plusieurs années de détérioration. D'un côté, les permis de construire ont bondi de +15% sur un an. De l'autre, les ménages ont retrouvé confiance en l'avenir, et leur investissement dans la construction a crû de +1,5%, contre -0,8% en 2015. De bon augure pour l'activité des entreprises du BTP, qui retrouvent des chiffres d'affaires en croissance, à +0,8% en 2016, contre -2,2% en 2015. En résulte une contraction importante des défaillances l'année passée, de -13%.

Dans l'industrie manufacturière, les défaillances se sont repliées de -9,2% en 2016. Le rebond des marges a été un facteur clé d'amélioration (35,1% au 3^{ème} trimestre 2016 vs 32,6% fin 2013), la faiblesse du prix des matières premières pesant sur les coûts. L'accélération de la consommation des ménages a également aidé le secteur (+1,8% en 2016 contre +1,5% en 2015).

Le ciel est plus sombre pour l'agriculture : l'année passée, le secteur a été affecté par une série d'évènements conjoncturels. En 2016, la production agricole française en volume a chuté de -6%. Les fortes intempéries et l'épidémie de grippe aviaire ont fortement affaibli les exploitants, d'où une recrudescence des faillites dans le secteur de +3,2%.

Pour les transports, la hausse des défaillances s'est limitée à +0,6%, mais est à rebours du repli général. Selon Euler-Hermès, en plus de l'ubérisation, l'annus horribilis enregistrée en 2016 par les exportateurs français a affecté le secteur des transports. Les exportations françaises se sont contractées de -3 Mds EUR en 2016, soit autant de marchandises qui n'ont pas eu à être transportées. Dans cet environnement défavorable, ce sont les entreprises franciliennes du secteur qui ont été les plus touchées (+15% de défaillances en 2016).



LES COMITÉS DU CODINF S'APPRÊTENT À SIGNER LA CHARTE DE BONNE CONDUITE PORTÉE PAR LE MÉDIATEUR

La démarche doit être ratifiée par les Conseils d'administration des Comités, qui vont se tenir avant fin avril. La cérémonie se déroulera **vendredi 19 mai, au Siège de l'UNIFA (Paris 11^{ème})** et en présence du Médiateur des entreprises.



[Contenu de la charte relations fournisseur responsables](#)



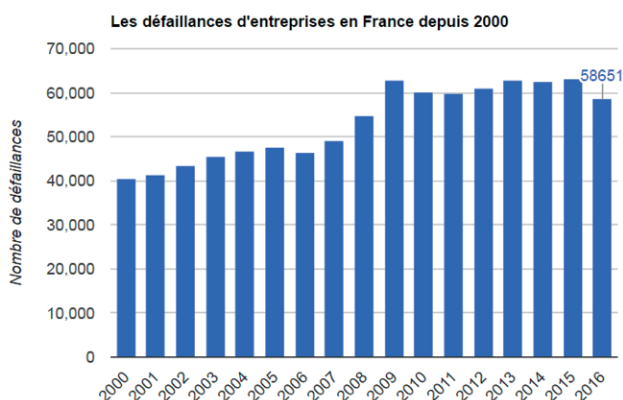
NOUVELLES AMENDES PUBLIÉES PAR LA DGCCRF

Deux entreprises ont été sanctionnées pour des retards dans le paiement des factures de leurs fournisseurs :

- ORCHESTRA (commerce de détail à l'enseigne PREMAMAN) le 19/01/2017 pour 138 000 €
- BASTIDE - LE CONFORT MEDICAL (vente de matériel médical) le 24/01/2017 pour 260 000 €



MALGRÉ UN REPLI APPARENT, LES DÉFAILLANCES EN FRANCE SONT PRÉOCCUPANTES.



LE COIN DES EXPORTATEURS

3 pays ont changé de niveau de risque à la fin du 4^{ème} trimestre 2016. Pour voir la carte des risques du monde, qui scrute 270 pays & territoires à la loupe,



www.eulerhermes.fr/etude-economique



PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- AFDCC « Délais de paiement » le 16/02
- Groupe de travail « Harmonisation de la facture » de la Médiation des entreprises le 02/03
- Salon International du Matériel Agricole (SIMA) le 03/03